



Délibération relative à quelques petites
Dépenses faites à l'occasion de la fête en
reconnaissance de la Constitution de S.M.

Expé

Le 17 mil. huit Cent-quarante-huit, le premier
de Mars, à Fontaine-sur-Orde, dans la chambre
Consulaire

Le Conseil Double de cette Commune réuni aux personnes de Mrs François Decroux, Vice-Syndic, Joseph Chambet et de Guillaume Dupraz, Conseillers ordinaires, et de Mr Charles Burlat, Antide-Désiré Gorin, et Claude Tramel désignés par Mr l'Intendant parmi les plus imposés pour redoubler, assistés de Mr Joseph-Marie Delagrangé, secrétaire, Mr le Vice-Syndic a présenté la note des dépenses faites à l'occasion de la fête publique qui a eu lieu le février dernier en témoignage de reconnaissance du bienfait dont S.Mr a gratifié ses Etats.

Cette note se compose des articles suivants :

Un drapeau aux couleurs nationales 5,35

Cent cocardes aux mêmes couleurs 4

Onze livres de poudre 13,20

Nourriture et rafraîchissement de six tireurs de boîtes payés à l'aubergiste Gay 7,50

Cent fascines de bois payés au Sr Moachon tuilier (pour un feu de joie) 8

Deux nouvelles peaux remises à la caisse du tambour de la commune 4,30

Total 50,35

Le conseil, après examen de la note produite, la reconnaissant exacte et les prix modérés, Vu l'urgence et l'élan spontané auquel il a du lever pour concourir par une fête à l'enthousiasme et aux émotions d'amour et de reconnaissance de tous les citoyens, à la vue de l'immense bienfait que notre Auguste Souverain vient de répandre dans ses états ; Le Conseil croirait se faire injure à lui-même et à tous les habitants de la commune, en articulant des considérations pour modifier une modique dépense dans une circonstance aussi intéressante et enivrante pour tous les cœurs.

Le Conseil n'a donc qu'à déterminer sur quels fonds l'on peut puiser pour le paiement de cette dépense ;

Il arrête en conséquence qu'il sera délivré à Mr le Vice-Syndic mandat de la somme de cinquante livres et trente cinq centimes à prendre au budget de l'année dernière.

Ainsi fait et délibéré, sous l'approbation de Mr l'Intendant.

En foi de quoi tous les nommés signeront ci-après sauf Joseph Chambet et Guillaume Dupraz illittérés, qui feront leur marque.

Recevoir approuvé Decroux
marque + De Joseph Chambet
marque + De Guillaume Dupraz
Gorin
Tramel